

NOTIFICATIF N° 83/250 du 20/04/1983  
/PCH/MDN

AU DECRET N°83/099 DU 07.01.83

Portant inscription au Tableau d'Avancement  
au titre de l'année 1982 et nomination des  
Officiers de l'Armée Populaire Nationale.-  
-----

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU  
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.-  
-----

- (/U - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/U - La Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant Amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/U - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- (/U - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
- (/U - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- (/U - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 sur l'avancement dans l'Armée ;
- (/U - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;
- (/U - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/U - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article 1er:- Sont inscrits au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1982 et nommés pour compter du 1er Juillet 1982.

AVANCEMENT ECOLE

Pour le Grade de Sous-Lieutenant

ARMEE DE L'AIR

-Officier Pilote

Au lieu de:

L'Aspirant: T S A T S Y Charles C.S

L i r e:

Aspirant T S A T Y Charles C.S

- LE RESTE SANS CHANGEMENT.

- 2 -

F.A.I.T. A BRASSERVILLE, LB 20 Avril 1983

~~Colonel Denis F. 600-NGULSSO.-~~